

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 8 mai 2012 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux et Louis Kemp, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Line Gohier, dir. serv. org. scol. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mme Paule Fortier a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-120508-2497

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 10 avril 2012.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-120508-2498

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
5. Nomination de gestionnaires; (*huis clos*)
6. Travaux dans nos établissements :
 - 6.1. Ignifugation de poutre de rive et réaménagement de locaux à la Polyvalente Sainte-Thérèse - Adjudication de contrat – adoption;

7. Services alimentaires 2012-2013 : liste des prix maximums des repas de cantine et liste des prix unitaires maximums des produits complémentaires – adoption;
8. Renouvellement des contrats de transport – adoption;
9. Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2012-2013 – adoption;
10. Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2012-2013 – adoption;
11. Protocole d'entente avec la Ville de Lorraine – adoption;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de neuf gestionnaires. Elle indique que Mmes Nancy Bérubé, directrice à l'école secondaire Rive-Nord, Anne-Lucie Caron, directrice adjointe d'école, Renée-Claude Dea, directrice à l'école du Trait-d'Union, Nancy Émond, coordonnatrice à la Direction du service des ressources humaines, Stéphanie Glaude, directrice à l'école Marie-Soleil-Tougas, Christine Lamarche, directrice à l'école secondaire Hubert-Maisonnette, Josée Mayer, directrice adjointe d'école, Claudine Roussel, directrice à l'école des Ramilles et Patricia Roussin, directrice adjointe à l'école secondaire d'Oka, ont accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS – NOMINATION DE GESTIONNAIRES

Résolution n^o CE-120508-2499

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-120508-2500

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 50.

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n^o CE-120508-2501

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux directions d'école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE NOMMER madame Anne-Lucie Caron à une fonction de direction d'école et de la soumettre à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-120508-2502

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU le Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2012-2013 (RH-03);

ATTENDU que la candidate répond au profil recherché tel qu'en témoigne le résultat de son entrevue réalisée le 7 juin 2011;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE NOMMER madame Carole Roy à une fonction de direction d'école et de la soumettre à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Résolution n° CE-120508-2503

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l'affichage du poste de direction du Service des technologies de l'information adressé à l'interne et à l'externe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENGAGER madame Line Desgroseilliers à titre de directrice du Service des technologies de l'information et de la soumettre à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

IGNIFUGATION DE POUTRE DE RIVE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-120508-2504

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre du budget des investissements (rés. n° CC-110628-3516);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1018 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'ignifugation de poutre de rive et réaménagement de locaux à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de L'Écuyer Lefavre architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'ignifugation de poutre de rive et réaménagement de locaux à la Polyvalente Sainte-Thérèse, à l'entrepreneur général Construction N. Faucher inc. pour la somme de 164 765 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

SERVICES ALIMENTAIRES 2012-2013 : LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES REPAS DE CANTINE ET LISTE DES PRIX UNITAIRES MAXIMUMS DES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

Résolution n^o CE-120508-2505

ATTENDU l'article 7.3 de la Politique sur les services alimentaires (RM-10) et la clause 10.4 des contrats de service de cantine, stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums des repas offerts dans les écoles primaires et secondaires ainsi que la liste des prix maximums des produits complémentaires;

ATTENDU la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'importance de promouvoir une saine alimentation, en favorisant les repas complets à prix modiques et constitués d'aliments de qualité supérieure;

ATTENDU l'analyse comparative auprès des commissions scolaires environnantes;

ATTENDU l'augmentation de l'indice des prix à la consommation - aliments (principalement des produits de boulangerie, des produits céréaliers et des légumes) au cours des 12 derniers mois;

ATTENDU les résultats des analyses effectuées pour déterminer les spécifications sur les produits complémentaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE MAINTENIR les prix maximums des repas complets dans les cantines scolaires pour l'année 2012-2013, à savoir :

- 4,80 \$ pour trois articles dans les écoles primaires;
- 5,00 \$ pour quatre articles dans les écoles primaires;
- 5,00 \$ pour quatre articles (sans le pain) dans les écoles secondaires;
- 5,15 \$ pour cinq articles dans les écoles secondaires.

D'ACCEPTER la liste des prix de produits complémentaires maximums pour l'année scolaire 2012-2013, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 222, et de l'inclure dans le cadre de gestion de la Politique sur les services alimentaires (RM-10).

Adopté

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT

Résolution n^o CE-120508-2506

ATTENDU les contrats actuellement en vigueur lesquels ont été conclus pour une durée initiale de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2007;

ATTENDU la satisfaction des services rendus à ce jour par nos transporteurs scolaires;

ATTENDU que les ententes actuelles respectent l'équilibre budgétaire de l'enveloppe budgétaire consentie au transport scolaire;

ATTENDU que 194 des 198 contrats de transport viennent à échéance le 30 juin 2012;

ATTENDU que pour six des sept entreprises de transport, la clause 2.1 des contrats de transport prévoit que la Commission scolaire se réserve le droit de prolonger les présents contrats de deux années supplémentaires, en avisant les entreprises de transport par écrit 30 jours avant la fin du contrat;

ATTENDU que pour une des sept entreprises de transport, la clause 2.1 des contrats de transport prévoit que la Commission scolaire se réserve le droit de prolonger les présents contrats de deux années supplémentaires à la suite d'une négociation de gré à gré avec le transporteur, en avisant l'entreprise de transport par écrit 30 jours avant la fin du contrat;

ATTENDU que la Commission scolaire doit planifier sa prochaine année scolaire et les suivantes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PERMETTRE à la Commission scolaire d'exercer la clause 2.1 de renouvellement des contrats des transporteurs suivants pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 :

- Autobus Deux Montagnes (1983) inc.;
- Les autobus G. D. inc.;
- Groupe Renaud (Autobus Saint-Benoît);
- Robert Paquette Autobus et Fils inc.;
- Autobus Yves Séguin et Fils inc. et sa filiale Groupe Le Mistral inc.;
- Les autobus Gérald Séguin inc.

D'AUTORISER la négociation de gré à gré permettant à la Commission scolaire d'exercer la clause 2.1 de renouvellement du contrat du transporteur suivant pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 :

- Autobus scolaires Chartrand inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 223.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Résolution n^o CE-120508-2507

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir (SIP-08) du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'adopter le plan d'organisation des directions d'école proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL) conformément à la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2012-2013 (RH-03), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 224.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Résolution n^o CE-120508-2508

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir (SIP-08) du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'adopter le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec conformément à la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER le Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2012-2013 (RH-02), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 225.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LORRAINE

Résolution n^o CE-120508-2509

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Lorraine, tel qu'en témoigne le protocole d'entente conclu en 2006;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Ville de Lorraine relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Ville de Lorraine;

ATTENDU les résolutions favorables des conseils d'établissements des trois écoles concernées, soit du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'APPROUVER le protocole d'entente avec la Ville de Lorraine relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 226.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-120508-2510

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 45.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général